

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisitions gratuites de voies en vue de leur classement dans le domaine public communal - La Tourelle

La présente délibération a pour objet l'acquisition gratuite de parcelles constituant des espaces communs et des voies du lotissement de La Tourelle en vue de leur classement dans le domaine public communal.

Les consorts de Brommer ont sollicité la cession gratuite de parcelles dont ils sont propriétaires et constituant des espaces communs du lotissement de La Tourelle ainsi que les voies rues des Celtes, des Romains et des Vénètes en vue de leur classement dans le domaine public.

Les parcelles concernées par cette rétrocession sont les suivantes :

Parcelles	Superficie estimée en m ²	Longueur de voirie en ml (réf. SIG)
BY n° 133	5 905	430
BY n° 213	126	

La commission de classement réunie le 26 mars 2019 a émis un avis favorable de principe pour l'acquisition et le classement de ces voies au regard de leur conformité technique et de l'intérêt public qu'elles présentent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acquérir à titre gratuit les parcelles susvisées pour l'intégration de ces voies dans le domaine public communal qui sera effective le jour de la signature des actes ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

3 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget en cours.